

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves
de la gendarmerie nationale

**Arrêté du 28 février 2019 conférant un grade d'officier de réserve
au titre de l'article L.4221-3 du code de la défense**

NOR : INTJ1906346A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L.4221-3, L.4221-6 et R.4211-4 à R.4221-28,

Arrête:

Article 1^{er}

M. Bruno Gourevitch est nommé au grade de colonel, en qualité de spécialiste, en vue d'apporter son expertise dans le domaine de l'animation et de l'optimisation de la démarche de performance, au profit du cabinet de la direction générale de la gendarmerie nationale.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 28 février 2019.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général, commandant et délégué
aux réserves de la gendarmerie,
secrétaire général de la réserve citoyenne
de défense et de sécurité,*
O. KIM